



Ville de Beausoleil

Commande de réalisation artistique au titre du 1% du futur équipement

CENTRE CULTUREL de BEAUSOLEIL

AVIS de PUBLICITE

Maître d'Ouvrage de l'opération :

Ville de Beausoleil

Hôtel de Ville - Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL

Objet :

Une procédure de réalisation artistique au titre du 1 % est ouverte pour la construction du Centre Culturel de la Ville de Beausoleil.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Monsieur le Maire, Gérard SPINELLI, par délégation, Madame l'Adjointe à la culture, Sarah BARRIER, et la maîtrise d'œuvre par Jean-Paul GOMIS, architecte.

Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels.

Procédure de passation du marché :

Procédure relative au 1 % artistique conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°2005-090 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration dans les constructions publiques et à la circulaire d'application des dits décrets du 16 août 2006.

Programme de la Commande :

La commande artistique : « Centre Culturel de Beausoleil - 1 % Artistique »

Le programme concerne la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art pour la décoration du futur Centre Culturel, au 6/8 Avenue du Général de Gaulle, à Beausoleil 06240.

Nature de l'œuvre :

L'intervention artistique devra traiter l'accueil extérieur du futur Centre Culturel situé au 6/8 Avenue Général De Gaulle.

L'œuvre artistique à concevoir, à réaliser et à installer privilégiera notamment la façade principale en pied d'immeuble, côté rue, au 6/8 avenue Général de Gaulle.

Les dimensions totales de la façade sont d'environ 60 m de long pour une hauteur de 5 m à 0,40 m.

L'œuvre d'art devra répondre à plusieurs critères :

- L'œuvre délivrera un signal fort, visible de jour comme de nuit, susceptible d'interpeller piétons ou automobilistes circulant sur la voirie,
- Le message communiqué doit être significatif ; il devra traduire l'esprit du lieu et des activités qui s'y déroulent,
- L'artiste fera le choix de matériaux de mise en scène adaptés au contexte architectural du bâtiment d'habitation,
- L'œuvre devra participer à la qualité des espaces extérieurs.

Il sera tenu compte également de la maintenance des éléments constitutifs de l'œuvre dans le souci de faciliter sa restauration, le cas échéant.

L'avis de l'artiste sera pris en compte pour intégrer l'enseigne du futur Centre Culturel.

Montant de l'enveloppe de cette opération du 1 % artistique :

L'enveloppe globale forfaitaire allouée à cette opération s'élève à : 38 919 €TTC.

Cette enveloppe comprend :

- les honoraires du ou des artiste(s) ou groupement d'artistes lauréat(s),
- la cession des droits d'auteur,
- le coût de la réalisation et de l'installation de la commande jusqu'à sa réception définitive,
- l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la deuxième phase de la consultation. Cette indemnité est fixée à 2 500 €TTC par artiste ou groupement d'artistes.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le Comité Artistique.

Délai d'exécution :

6 mois à compter de la date de notification du contrat de commande

Nombre de candidats admis à présenter un projet : 3

Composition du Dossier de candidature :

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier de candidature complet obligatoirement constitué des pièces suivantes, toutes établies en français :

- Une lettre de candidature signée (ou Nouveau formulaire DC1 d'avril 2016)
- Un formulaire DC2
- Copie d'une attestation de garantie professionnelle : attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou l'AGESSA pour l'année en cours, récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro, URSSAF, ou un numéro de SIRET délivré par l'INSEE, ou équivalent étranger)
- une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet

dans le cadre de cette commande,

- e) un Curriculum Vitae de l'artiste indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels (français ou étranger), permettant d'apprécier les capacités professionnelles.
- f) un dossier artistique (démarche artistique, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées ou de 1%).
Celui-ci sera restitué aux candidats non retenus à l'issue de la procédure.

Modalités d'envoi des candidatures :

Les candidatures en vue de la présélection devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention :

MAIRIE DE BEAUSOLEIL
Service des marchés Publics
Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL
« Centre Culturel de Beausoleil - 1% Artistique -
Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Les dossiers devront être :

- envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BEAUSOLEIL
Service des Marchés Publics
Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL

- ou remis contre récépissé les jours ouvrés de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (sauf le vendredi 15h00) à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BEAUSOLEIL
Service des Marchés Publics
Avenue Maréchal Foch/ escalier du Carnier
06240 BEAUSOLEIL

- remis par voie dématérialisée sur la plateforme www.marchés-securises.fr

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au
4 Novembre 2016 à 12 heures

Les candidatures qui seraient remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ou reçues au format dématérialisé après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et renvoyées à leurs auteurs.

Modalités de sélection des candidatures :

Toutes les candidatures reçues seront examinées par le Comité Artistique selon les critères et les modes de notation suivants :

1. Qualité artistique du dossier du candidat (40 %),
2. Adéquation et motivation artistique de la candidature par rapport à la commande (30 %),
3. Capacités professionnelles du candidat (30 %).

La sélection se fera en deux temps :

1. Une présélection de trois artistes sera opérée sur examen des dossiers de candidature des artistes par le Comité Artistique présidé par le maître d'ouvrage.
2. Un dossier détaillé sera envoyé aux trois artistes présélectionnés.
Ces derniers seront invités à participer à une visite de chantier du Futur Centre Culturel.
Le Comité Artistique désignera le lauréat après audition des 3 artistes présélectionnés et examen des projets. Le lauréat en sera informé par le maître d'ouvrage.

Une indemnité de 2 500 €TTC sera attribuée à chacun des 2 artistes ayant remis un projet conforme au cahier des charges et non retenu par le Comité Artistique.

Personne ou service auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus :

Les renseignements complémentaires seront communiqués aux candidats 4 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

Toutes les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit, 5 jours avant la date limite de remise des candidatures afin qu'une réponse écrite puisse être délivrée à tous les candidats.

Service des Marchés Publics

Bd de la République

06240 Beausoleil.

Tél. : 04 97 11 46 00 - Fax : 04 97 11 46 08

Courrier électronique (mail) : marche-public@villedebeausoleil.fr